

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2389

27 septembre 2013

SOMMAIRE

3i GC Holdings Ref 1 S.à r.l.	114626	AXA Infrastructure III S.à r.l.	114628
3i GC Holdings U1 S.à r.l.	114628	Baumann & Partners S.A.	114672
AAG Fiduciaire	114634	Beck Property S.à r.l.	114647
AA - Iberian Venture Capital Invest S.A.	114633	Capital Dynamics S.C.A.	114651
Acanthus Investment SPF	114634	Chez Pato S.à r.l.	114653
ACCOFIN, Société Fiduciaire	114629	Coditel Holding Lux II Sàrl	114645
Acelia Property S.à r.l.	114630	Coditel Holding Lux Sàrl	114649
Adams B.V. S.à r.l.	114635	Coditel Holding S.A.	114651
AD Consulting International S.à r.l.	114634	CRR Investments (No.1) S.à r.l.	114643
Administration de Patrimoine Immobilier S.A.	114635	CRR Investments (No.2) S.à r.l.	114647
Alcecor S.A.	114636	DB Deutschland Property Partners S.C.A.	114638
ALC S.à r.l.	114636	De'Longhi Benelux S.A.	114641
ALC S.à r.l.	114634	Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l.	114655
Alfa 2011 S.A., SPF	114633	Financière Caravelle S.A.	114669
ALF Participations 2 S.A.	114627	Financière Figaro II S.à r.l.	114629
Alisa S.A., SPF	114635	Financière Figaro S.à r.l.	114630
Alixii Luxembourg	114632	GasCity S.à r.l.	114658
Al Masah Capital Fund	114633	G.B.F. Marcon S.à r.l.	114630
Almy S.à r.l.	114636	G.B.F. S.à r.l.	114630
Alov S.à r.l.	114632	Naturalys S.à r.l.	114631
Alpha Concept S.A.	114632	Novaluxco 1 S.A.	114628
Ampacet Europe Holding S.à r.l.	114629	Novaluxco 2 S.A.	114631
Ampacet Europe S.A.	114629	PhotoTechLuxco 1 S.A.	114631
Ampacet Investment II S.à r.l.	114629	Torrus Funds	114632
Ampacet Luxembourg S.à r.l.	114631	WPP Luxembourg S.à r.l.	114626
AMS Corporate Services Limited	114637	WPP TNS US S.à r.l.	114626
Anciens Ateliers Hary Haagen	114636	WT Luxembourg Sàrl	114626
Ansdell S.A.	114637	Xylona	114626
Apimmo SPF S.A.	114637	Yvaga S.A.	114627
Arenal S.à r.l.	114633	Zahnmanufactur Sàrl	114627
Asturias Holding Sàrl	114635	Zee S.A.	114627
Athinea S.A. SPF	114637	Zeitung S.A.	114628

WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 68.213.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.08.2013.

Anne Ehrismann
Manager

Référence de publication: 2013112853/12.

(130136529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.293.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.08.2013.

Anne Ehrismann
Manager

Référence de publication: 2013112854/12.

(130136139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

WT Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 127.243.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112855/9.

(130135670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Xylona, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.454.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112857/10.

(130135886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

3i GC Holdings Ref 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 152.366.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2013112867/11.

(130136344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Yvaga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 120.682.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 24 juillet 2013

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique), et Manuel BORDIGNON, né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), tous résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
YVAGA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013112860/19.

(130136031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Zahnmanufactur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkërrech.
R.C.S. Luxembourg B 124.604.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112861/9.

(130136409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Zee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 117.906.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.

Référence de publication: 2013112864/10.

(130135938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

ALF Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 155.650.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 Mai 2013:

Le mandat de commissaire aux comptes Mme Anne-Cécile Jourden-Vasseur, employé privé, né le 4 avril 1975 à Orleans, France, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013112897/16.

(130136461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Zeitung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 3, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 52.053.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112865/10.

(130136340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

3i GC Holdings U1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 152.371.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2013112868/11.

(130136748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

AXA Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 152.111.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 Juin 2013:

Nomination de la société PricewaterhouseCoopers, société coopérative, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, en qualité de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112898/17.

(130136513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Novaluxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.762.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 Mai 2013:

La société PricewaterhouseCoopers, société coopérative, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, a été renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112906/16.

(130136525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Financière Figaro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 155.694.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 Juin 2013:

La société PricewaterhouseCoopers, société coopérative, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, a été renouvelée dans son mandat en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2013112901/17.

(130136503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Ampacet Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 165.277.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112927/9.

(130137758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Ampacet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 50.309.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112928/9.

(130137755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Ampacet Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 53.384.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112929/9.

(130137756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

ACCOFIN, Société Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.592,01.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.492.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112940/10.

(130137000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

G.B.F. Marcon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 65.033.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° 840/13 rendu en date du 27 juin 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée G.B.F. MARCON S.à.r.l. dont le siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke, a été dénoncé en date du 16 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Maître Clément MARTINEZ

Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2013112903/13.

(130136936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Financière Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 136.234.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 Juin 2013:

La société PricewaterhouseCoopers, société coopérative, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, a été renouvelée dans son mandat en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112902/17.

(130136508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Acelia Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.285.

—

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013112914/11.

(130137314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

G.B.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 65.032.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° 841/13 rendu en date du 27 juin 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée G.B.F. S.à.r.l. dont le siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue Nicolas Van Werveke, a été dénoncé en date du 16 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Maître Clément MARTINEZ

Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2013112904/13.

(130136939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Naturalys S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 60.956.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° 839/13 rendu en date du 27 juin 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée NATURALYS S.à.r.l. dont le siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer, a été dénoncé en date du 24 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Maître Clément MARTINEZ
Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2013112905/13.

(130136942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Novaluxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.778.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 Mai 2013:

La société PricewaterhouseCoopers, société coopérative, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, a été renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013112907/16.

(130136528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

PhotoTechLuxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.177.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 Mai 2013:

La société PricewaterhouseCoopers, société coopérative, régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, a été renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013112908/16.

(130136531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Ampacet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 160.380.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112930/9.

(130137757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Torru Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 Juillet 2013

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 29 Juillet 2013, que Jean-Claude Wolter, Karl Fuehrer, Raymond Blokland, Paul Guillaume, Jocelyn Kiefe et Miriam Muller ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour TORRUS FUNDS

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Yann Foll / Murielle Antoine

- / *Managing Director*

Référence de publication: 2013112909/19.

(130136455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Alixii Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 162.251.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013112920/12.

(130137818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 632.125,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 août 2013 que François FELTEN et Geoffrey LIMPACH sont reclassifiés respectivement en tant que gérant de classe B et gérant de classe A avec effet au 2 août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112922/12.

(130137011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Alpha Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.093.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHA CONCEPT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013112956/11.

(130137897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Al Masah Capital Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 171.818.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung am 24. Juli 2013

(...)

Beschluss Nr. 5

Die Hauptversammlung folgt der Empfehlung des Verwaltungsrates und wählt die Mitglieder des Verwaltungsrates erneut als Verwaltungsräte bis zu dem Datum der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2014.

Beschluss Nr. 6

KPMG Luxembourg S.à r.l. wird als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zu dem Datum der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2014 wiedergewählt.

(...)

Luxembourg, den 24. Juli 2013.

Das Komitee

Sabine Ebert / Danielle Rheindt / Julia Brauckmann

Vorsitzende / Schriftführerin / Stimmzählerin

Référence de publication: 2013112919/20.

(130137618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Arenal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 178.932.

—
Il résulte d'une résolution du gérant unique de la Société prise par voie circulaire en date du 1^{er} août 2013 le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat de son lieu actuel au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arenal S.à r.l.

Référence de publication: 2013112935/12.

(130137065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

AA - Iberian Venture Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.752.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AA - IBERIAN VENTURE CAPITAL INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013112936/12.

(130137175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Alfa 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 161.527.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112953/10.

(130137294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

AAG Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.481.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 30 août 2012.
Michel Brismee
Gérant

Référence de publication: 2013112937/12.

(130137842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Acanthus Investment SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 171.610.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} juillet 2013

Siège social

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Conseil d'administration

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle de deux administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale constate également le transfert de siège du Commissaire aux comptes: la société MGI FISOGEST S.à.r.l. a sin siège au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013112938/19.

(130137979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

AD Consulting International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.
R.C.S. Luxembourg B 102.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013112942/12.

(130137820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

ALC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013112950/11.

(130137441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Adams B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Adams B.V. S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013112943/14.

(130137287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Administration de Patrimoine Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.747.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} juillet 2013

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs, de l'administrateur délégué et du Président du Conseil d'administration:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate également le transfert du siège sociale du commissaire aux comptes: la société MGI FISOGEST S.à r.l., a son siège 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013112944/17.

(130137980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Alisa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht.

R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112954/10.

(130137069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Asturias Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Asturias Holding S.à r.l.

Djalma Teixeira de Lima Filho / Jacob Mudde

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013112968/13.

(130137286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

ALC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.351.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 août 2013

1. M. Ritsaert TRAMPE a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013112951/16.

(130137476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Alcecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 129.483.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013112952/14.

(130137780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Almy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 143.601.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 2013

- Monsieur Alain WAJSBROT demeurant au 45, Rue Siggy vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg est gérant;
- Monsieur Michel WAJSBROT demeurant au 263, avenue Gaston Diderich L- 1420 Luxembourg est gérant.

ALMY S.à r.l.

A. WAJSBROT / M. WAJSBROT

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013112955/14.

(130137628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Anciens Ateliers Hary Haagen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 19.287.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013112959/10.

(130137613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

AMS Corporate Services Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 175.506.

—
Extrait du dépôt rectificatif du dépôt du 26 juillet 2013 no L130128425

Il résulte de résolutions prises par les administrateurs de la société AMS Corporate Services Limited, société de droit anglais ayant son siège social au 6 Lloyd's Avenue EC3N 3ES Londres (Royaume-Unis), en date du 23 juillet 2013 et du 5 août 2013, que Monsieur Leendert Jacobus Bevelander, avec adresse privée au 7 place Verte à L- 8159 Bridel et Monsieur David Griffiths, demeurant professionnellement au 26 rue Louvigny à L-1946 Luxembourg, ont été nommés tous deux gérants de la Succursale et disposent d'un pouvoir individuel de signature pour engager la Succursale.

Monsieur David Griffiths, demeurant professionnellement au 26 rue Louvigny à L-1946 Luxembourg, demeure administrateur de la société AMS Corporate Services Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour la Succursale

Un mandataire

Référence de publication: 2013112958/19.

(130137053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Ansdell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.842.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Jean-Christophe SIBELYA

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013112961/12.

(130137603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Apimmo SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 28.782.

—
Les comptes annuels pour la période du 1/04/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112963/10.

(130137353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Athinea S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.674.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013112971/13.

(130137986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

DB Deutschland Property Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.740.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Laure Mersch, attorney-at-law, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting in his capacity as a representative of Deutschland Property Partners, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and a share capital of EUR 31,030, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 169.287, itself acting as managing general partner of DB Deutschland Property Partners S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 169.740 (the Company). The Company has been incorporated on May 11, 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) n° 1872 dated 27 July 2012. Since that date, the articles of association of the Company (the Articles) have been amended, most recently on 31 December 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial n° 1084 dated 7 May 2013,

by virtue of the authority conferred upon him by resolutions adopted by the board of managers of Deutschland Property Partners acting as managing general partner of the Company (the General Partner) on 30 July 2013, a copy of which resolutions, signed *in varietur* by the representative and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be registered.

The said appearing person, acting in his aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

1. That the Articles provide that the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand thirty Euro (EUR 31,030.-), represented by thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) management shares (the Management Shares), one (1) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), thirty (30) class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares) and one (1) class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares). Class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) and Class C Ordinary Shares may be issued pursuant to the Articles (the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares are hereafter collectively referred as to the Ordinary Shares) and holders of such Ordinary Shares will have the rights and obligations mentioned in the Articles. The Management Shares, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares; the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares are all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

2. That pursuant to article 5.5 of the Articles, the General Partner is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation (the Authorisation), to:

(i) increase the current share capital in one or several times, irrespective of the Class of Ordinary Shares and whether or not any Ordinary Share in such Class was issued at the time the Authorisation was given, up to one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000), by the issue of one hundred fifty thousand (150,000) new Shares, having the same rights as the existing shares (it being understood that for each Class A Ordinary Share and, in some circumstances, each Class D Ordinary Share issued, such investors subscribing for such Ordinary Shares will also have to pay a share premium of nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 999) and for each Class C Ordinary Share, such investors subscribing for such Ordinary Shares will also have to pay a share premium of ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 99,999));

(ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

3. That the General Partner, by resolutions adopted on 30 July 2013 (the Resolutions) and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5.5 of the Articles, approved (i) the issuance within the authorised share capital of eighty (80) new redeemable Class B Ordinary Shares and thirty (30) new Class C Shares by the Company (collectively, the New Shares) and (ii) the increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred ten Euro (EUR 110) so as to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand thirty Euro (EUR 31,030) to the amount of thirty-one thousand one hundred forty Euro (EUR 31,140) by the issuance of said one hundred and ten (110) New Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

4. That the Resolutions record the decision of the General Partner, taken in accordance with article 5.5 of the Articles, to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and to issue the New Shares.

5. That thirty (30) Class C Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, with a share premium of two million nine hundred ninety nine thousand nine hundred seventy Euro (EUR 2,999,970) and that the eighty (80) New Shares have been subscribed for and fully paid up by contributions in cash on 30 July 2013 by the subscribers and in the amounts mentioned in the schedule to this deed.

The General Partner acknowledges the receipt by the Company of the subscription price (including share premium) of three million and eighty Euro (EUR 3,000,080) for the New Shares.

The amount of three million and eighty Euro (EUR 3,000,080) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the Board.

6. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall be read as follows:

"The share capital is set at thirty-one thousand thirty Euro (EUR 31,140.-), represented by thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) management shares (the Management Shares), one (1) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), eighty (80) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares), sixty (60) class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares) and one (1) class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares). Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares may be issued pursuant to the Articles (the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares are hereafter collectively referred as to the Ordinary Shares) and holders of such Ordinary Shares will have the rights and obligations mentioned in the Articles. The Management Shares, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares; the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares are all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing person, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing person.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Laure Mersch, avocate, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en tant que mandataire Deutschland Property Partners, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de EUR 31.030, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 169.287, elle-même agissant en tant qu'actionnaire gérant commandité de Deutschland Property Partners S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 169.740 (la Société). La Société a été constituée le 11 mai 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1872 le 27 juillet 2012. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2012, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 1084 le 7 mai 2013,

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le conseil de gérance de Deutschland Property Partners agissant en tant qu'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) en date du 30 juillet 2013 une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La partie comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. que selon les Statuts, le capital social de la Société est fixé à trente et un mille trente euros (EUR 31.030), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de commandité (les Actions de Commandité), une (1) action ordinaire de classe A (les Actions Ordinaires de Classe A), trente (30) actions ordinaires de classe C (les Actions Ordinaires de Classe C) et une (1) action ordinaire de classe D (les Actions Ordinaires de Classe D). Les actions ordinaires de classe B (les Actions Ordinaires de Classe B) et les Actions Ordinaires de Classe C peuvent être émises selon les Statuts, (les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et

les Actions Ordinaires de Classe D étant collectivement désignées comme les Actions Ordinaires) et les porteurs de telles Actions Ordinaires auront les droits et obligations mentionnés dans les Statuts. Les Actions de Commandité, les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D sont toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

2. qu'en vertu de l'article 5.5 des Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif (l'Autorisation), à:

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, peu importe la Classe d'Actions Ordinaires et que ces Actions Ordinaires aient été émises ou pas dans cette Classe au moment où l'Autorisation a été accordée, à hauteur de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) par l'émission de cent cinquante mille (150.000) nouvelles Actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes (étant entendu que pour les Actions Ordinaires de Classe A et, dans certaines circonstances, les Actions Ordinaires de Classe D émises, les investisseurs souscrivant pour lesdites Actions Ordinaires devront également payer une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 999) et pour les Actions Ordinaires de Classe C, les investisseurs souscrivant pour lesdites Actions Ordinaires devront également payer une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99.999);

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

3. que l'Actionnaire Commandité, par les Résolutions adoptés en date du 30 juillet 2013 (les Résolutions) et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5.5 des Statuts, a approuvé (i) l'émission par la Société, dans le cadre du capital autorisé, de quatre-vingt (80) nouvelles Actions Ordinaires de Classe B, rachetables et trente (30) nouvelles Actions Ordinaires de Classe C par la Société (ensemble, les Nouvelles Actions) et (ii) l'augmentation du capital social d'un montant de cent dix euros (EUR 110) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille trente euros (EUR 31.030,-) à un montant de trente et un mille cent quarante euros (EUR 31.140,-), par l'émission de ces cent dix (110) Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

4. que les Résolutions consignent la décision de l'Actionnaire Commandité, prise en conformité avec l'article 5.5 des Statuts, de retirer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société et d'émettre les Nouvelles Actions.

5. que trente (30) Actions de Classe C, nominatives, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, avec une prime d'émission de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 2.999.970) et quatre-vingt (80) Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 29 juillet 2013 par les souscripteurs via des apports en espèce pour les montants indiqués dans l'annexe de cet acte.

L'Actionnaire Commandité reconnaît la réception par la Société du prix de souscription (y compris la prime d'émission initiale) de trois million et quatre-vingt euros (EUR 3.000.080) pour les Nouvelles Actions.

Le montant de trois millions quatre-vingt euros (EUR 3,000,080) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au conseil de gérance.

6. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.140), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de commandité (les Actions de Commandité), une (1) action ordinaire de classe A (les Actions Ordinaires de Classe A), quatre-vingt (80) Actions Ordinaires de Classe B (les Actions Ordinaires de Classe B), soixante (60) actions ordinaire de classe C (les Actions Ordinaires de Classe C) et une (1) action ordinaire de classe D (les Actions Ordinaires de Classe D). Les Actions Ordinaires de Classe B et les Actions Ordinaires de Classe C peuvent être émises selon les Statuts, (les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D étant collectivement désignées comme les Actions Ordinaires) et les porteurs de telles Actions Ordinaires auront les droits et obligations mentionnés dans les Statuts. Les Actions de Commandité, les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C et les Actions Ordinaires de Classe D sont toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune."

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec la partie comparante.

Signé: Mersch, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 août 2013. Relation: EAC/2013/10503. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115379/178.

(130140472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

De'Longhi Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.797.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of August.

Before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of De'Longhi Benelux S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") with registered office at L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under number B 105797, which was incorporated by a notarial deed on December 22nd, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 494 of May 26th, 2005, the articles have been amended by a notarial deed on March 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1017 of April 24th, 2008 and lastly amended by a notarial deed on December 21st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 930 of May 7th, 2011 (the "Company").

The Meeting is opened at 10.15 a.m. and elects as Chairman Mr Frank Stolz, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman designates as Secretary Mrs Brigitte Wahl, private employee, residing professionally at Mondorf-les-Bains.

The Chairman designates as Scrutineer Mrs Karola Böhm, private employee, residing professionally at Mondorf-les-Bains.

The shareholders present or represented at the present meeting as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The chairman has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That all shares representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;
- II. That the Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the financial year of the Company so that it begins on December 31st of each year and end on December 30th of the following year with effect as of January 1st, 2012.

Second resolution

As a consequence, the Meeting acknowledges that the previous financial year of the Company started on January 1st, 2012, and ended on December 30th, 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the article 10 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 10.** The financial year begins on December 31st of each year and ends on December 30th of the following year."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present meeting are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is closed at 10.25 a.m..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the French text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter together with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier août,

par devant, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de De'Longhi Benelux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105797, qui a été constituée suivant acte notarié en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 494 du 26 mai 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1017 du 24 avril 2008 et pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 930 du 7 mai 2011 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 10.15 heures et a choisi comme Président Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président a désigné comme Secrétaire Madame Brigitte Wahl, employée privée, domicilié professionnellement au Mondorf-les-Bains.

Le Président a désigné comme Scrutateur Karola Böhm, employée privée, domicilié professionnellement au Mondorf-les-Bains.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La présidente a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. Que l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 31 décembre de chaque année et se termine le 30 décembre de l'année suivante, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Seconde résolution

En conséquence, l'Assemblée prend acte que le précédent exercice social de la Société a commencé le 1^{er} janvier 2012 et s'est terminé le 30 décembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'exercice social commence le 31 décembre de chaque année et se termine le 30 décembre de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.25 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 août 2013. REM/2013/1398. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115371/105.

(130140355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

CRR Investments (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.442.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

CAVENHAM REAL RETURN, a fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 24, Shedden Road, Royal Bank House, KY-KY1-1006 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 13130, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of CRR Investments (No.i) S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B163442, with registered office at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company");

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, on August 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2701 on November 7, 2011;

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by eleven thousand five hundred (11,500) ordinary corporate units, hundred (100) class A corporate units, hundred (100) class B corporate units, hundred (100) class C corporate units, hundred (100) class D corporate units, hundred (100) class E corporate units, hundred (100) class F corporate units, hundred (100) class G corporate units, hundred (100) class H corporate units, hundred (100) class I corporate units, hundred (100) class J corporate units, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour de juillet,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAVENHAM REAL RETURN, une société constituée sous les lois des îles Caïman, ayant son siège social au 24, Shedden Road, Royal Bank House, KY-KY1-1006 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au Registre des Sociétés des îles Caïman («Registrar of Companies Cyman Island») sous le numéro 13130, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination CRR Investments (No.i) S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163442, avec siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»);

- la Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2701 en date du 7 novembre 2011;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par onze mille cinq cent (11.500) parts sociales ordinaires, cent (100) parts sociales de classe A, cent (100) parts sociales de classe B, cent (100) parts sociales de classe C, cent (100) parts sociales de classe D, cent (100) parts sociales de classe E, cent (100) parts sociales de classe F, cent (100) parts sociales de classe G, cent (100) parts sociales de classe H, cent (100) parts sociales de classe I, cent (100) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10479.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115364/100.

(130140444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Coditel Holding Lux II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.999.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of July.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. DEFICOM TELECOM S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160937 (hereinafter "Deficom Telecom"); and

2. CODILINK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, avenue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160883 (hereinafter "Codilink").

(hereinafter collectively referred to as the "Shareholders")

Hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned to record the following:

(i) the appearing parties are the Shareholders of CODITEL HOLDING LUX II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160999, incorporated by virtue of a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 May 2011, published in the Mémorial C, number 1787 dated 5 August 2011. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 484 dated 23 February 2012 (the "Company");

(ii) that the Shareholders representing the full amount of the issued share capital of EUR 679,235.- (six hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-five euro) are duly represented and expressly state having been duly informed beforehand, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda;

(iii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

The Shareholders having approved the foregoing, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the article 5 of the articles of association of the Company to the aforementioned change so that it can be read as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may also be transferred to another member state of the European Union in compliance with the Law.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Board of Managers or by decision of the Sole Manager (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.»

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société DEFICOM TELECOM S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 160.937 («Deficom Telecom»);

2. La société CODILINK S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, avenue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.883 («Codilink»).

(ci-après collectivement les «Associés»)

Dûment représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, pré-qualifiées, demandent au notaire d'acter ce qui suit:

(i) les parties comparantes sont les Associés de CODITEL HOLDING LUX II S.à r.L, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B160999, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 12 mai 2011, publié au Mémorial C, numéro 1787 en date du 5 août 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1er décembre 2011, par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 484 du 23 février 2012 (la «Société»);

(ii) les Associés, représentant l'intégralité du capital de la Société de EUR 679.235,- (six cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente- cinq euros) sont représentés et déclarent expressément avoir été dûment informés et peuvent ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour;

(iii) l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

Ensuite, l'Assemblée, se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le transfert envisagé et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (tels que définis ci-dessous).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte français, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10470.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115351/117.

(130140340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Beck Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.099.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 11 juin 2013

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une période illimitée.

Luxembourg, le 05.08.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Beck Property S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013112980/16.

(130137418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

CRR Investments (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.634.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

CRR Investments (No.1) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163442, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of CRR Investments (No.2) S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B163634, with registered office at 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company");

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, on August 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2774 on November 14, 2011;

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units, with a par value of one Euro (EUR 1) each;
- In accordance with the article 22 of the articles of incorporation of the Company, the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour de juillet,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CRR Investments (No. 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 163442, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination CRR Investments (No.2) S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163634, avec siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»);
- la Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2774 en date du 14 novembre 2011;
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;
- Conformément à l'article 22 des statuts de la Société, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10477.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115365/96.

(130140443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Coditel Holding Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 672.235,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.018.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of July.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CODITEL HOLDING LUX II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B160999 (hereinafter "CHLII"),

Duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private deed.

The aforementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CHLII, represented as described above, requests the undersigned notary to act that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CODITEL HOLDING LUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B161018, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER on 12 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1751 dated 2 August 2011. The articles of associations of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 656 dated 12 March 2012 (the "Company").

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the notary to act the following resolution:

First resolution

The Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company to the aforementioned change so that it can be read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may also be transferred to another member state of the European Union in compliance with the Law.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Sole Manager or by decision of the Board of Managers (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

CODITEL HOLDING LUX II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-duché du Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160999 («CHLII»),

Dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

CHLII, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné, d'acter qu'elle est l'associée unique (l'«Associée Unique») de CODITEL HOLDING LUX S.à r.l., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161018, constituée suivant un acte du notaire Maître Jean SECKLER, en date du 12 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1751 du 2 août 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 1^{er} décembre 2011, par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656 du 12 avril 2012.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associée Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique, décide de transférer le siège social de la Société au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg.

Seconde résolution

L'Associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le transfert envisagé et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (tels que définis ci-dessous).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte français, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, à la date figurant en tête des présentes. Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013115352/93.

(130140341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Capital Dynamics S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.913.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2013:

Est renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013113024/15.

(130137596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Coditel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.938.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth July.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CODITEL HOLDING LUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B161018 (hereinafter "CHL"),

Duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private deed.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CHL, represented as described above, requests the undersigned notary to act that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CODITEL HOLDING S.A., a public limited company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B160938, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER on 12 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1643 dated 21 July 2011. The articles of associations of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 670 dated 3 March 2012 (the "Company").

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the notary to act the following resolution:

First resolution

The Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the article 2 of the articles of association of the Company to the aforementioned change so that it can be read as follows:

« **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the board of directors or to another municipality by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provision of the Law.

The company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch sur Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

CODITEL HOLDING LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-duché du Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.018 («CHL»),

Dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

CHL, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné, d'acter qu'elle est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de CODITEL HOLDING S.A., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.938, constituée suivant un acte du notaire Maître Jean SECKLER, en date du 12 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1643 du 21 juillet 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1^{er} décembre 2011, par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 670 du 3 mars 2012.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique, décide de transférer le siège social de la Société au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg.

Seconde résolution

L'Associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le transfert envisagé et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché du Luxembourg, par une résolution de l'Assemblée générale des Actionnaires.

La société pourra avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

114653

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte français, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10474.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013115353/96.

(130140342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Chez Pato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 7, rue de Mâcher.

R.C.S. Luxembourg B 179.385.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le premier août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur José DA SILVA VASCO, employé privé, né à Salvaterra De Magos (Portugal.) le 29 juillet 1962, demeurant à L-5560 Remich, 7, rue Neuve.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons avec petite restauration et d'un établissement d'hébergement.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de CHEZ PATO S. à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Remich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur José DA SILVA VASCO, employé privé, demeurant à L-5560 Remich, 7, rue Neuve.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

114655

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1. - Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant technique

Monsieur José DA SILVA VASCO, employé privé, né à Salvaterra De Magos (Portugal,) le 29 juillet 1962, demeurant à L-5560 Remich, 7, rue Neuve.

Gérants administratifs

- Monsieur José Augusto SANTANA PATO, employé privé, né à Pena/Lisbonne (Portugal), le 14 janvier 1970, demeurant à L-5535 Remich, 9, Impasse Saint François.

- Madame Maria Eugénia DE OLIVEIRA PEREIRA, employée privée, épouse de Monsieur José Augusto SANTANA PATO, née à Amora Seixal (Portugal), le 7 novembre 1968, demeurant à L-5535 Remich, 9, Impasse Saint François.

2. - La société peut être engagée par la signature individuelle d'un gérant administratif pour toute opération d'un montant inférieur à deux mille Euros (2.000,00 EUR).

Au-delà de ce montant, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

3. - L'adresse de la société est fixée à L-5550 Remich 7, rue de Macher.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DA SILVA VASCO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 août 2013. Relation: ECH/2013/1475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 août 2013.

Référence de publication: 2013115348/120.

(130140044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.212.

In the year two thousand and thirteen, the seventeenth day of July.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dynamic Materials Corporation, a corporation organized and existing under General Corporation Law of the State of Delaware, having its registered office at 5405 Spine Road, Boulder, CO 80301, Colorado, USA, registered at the Division of Corporation of the Department of States under number 2784277,

here represented by Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented and acting in the capacities as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 134.212, incorporated by deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 5 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 January 2008 under number 53, page 2530 (the "Company");

- that the articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 31 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 March 2013 under number 700, page 33584;

- that the agenda of the shareholders' meeting is the following:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25), by the issuance of One (1) new share with a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares, together with share premium for an amount of Ten Million Eight Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Twenty-Two Euro (EUR 10,868,422);

b) Subscription and full payment at nominal value, together with share premium, of the newly issued share by contribution in kind by the current sole shareholder;

c) Subsequent amendment of Article 6.1 of the articles of association;

d) Miscellaneous.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder DECIDES to increase the subscribed capital by an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25) to bring it from its present amount of Fifty Thousand and Twenty-Five Euro (EUR 50,025) to Fifty Thousand and Fifty Euro (EUR 50,050) by the issuance of One (1) new share (part sociale) having a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales), together with share premium for an amount of Ten Million Eight Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Twenty-Two Euro (EUR 10,868,422), and to accept the subscription and full payment at nominal value, together with share premium of the newly issued share by the following subscribers and through the following contributions, in the following amounts and proportions:

Subscription - Payment

THEREUPON,

Dynamic Materials Corporation, prenamed, declared to subscribe for One (1) new share (part sociale) with a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25) and to pay it fully up at nominal value, together with share premium of an amount of Ten Million Eight Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Twenty-Two Euro (EUR 10,868,422), by contribution in kind of a receivable held by Dynamic Materials Corporation, having a value of at least Ten Million Eight Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Forty-Seven Euro (EUR 10,868,447).

This contribution is being made for a value of Ten Million Eight Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Forty-Seven Euro (EUR 10,868,447), Twenty-Five Euro (EUR 25) being affected to the share capital of the Company and Ten Million Eight Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Twenty-Two Euro (EUR 10,868,422) to the share premium account of the Company.

The ownership and value of the receivable contributed in kind has been confirmed to the undersigned notary through a valuation report of the authorized representative of Dynamic Materials Corporation dated 15 July 2013. Such report, after signature *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder DECIDES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **6.1. Subscribed and Authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at 50,050.- EUR (fifty thousand and fifty Euro) represented by 2,002 (two thousand and two) shares (parts sociales) of 25.- EURO (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand seven hundred fifty four euros (EUR 4754.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Dynamic Materials Corporation, une corporation organisée selon General Corporation Law de l'état de Delaware ayant son siège social au 5405 Spine Road, Boulder, CO 80301, Colorado, USA, enregistrée auprès de Division of Corporation of the Department of States sous le numéro 2784277,

ici représentées par Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté et agissant en qualité comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.212, constituée suivant acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 janvier 2008 sous le numéro 53, page 2530 (la «Société»);

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 décembre 2012 par un acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 mars 2013 sous le numéro 700, page 33584;

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Vingt-cinq Euros (EUR 25), par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent soixante-huit mille quatre cent vingt-deux Euros (EUR 10.868.422);

b) Souscription et paiement intégral, à la valeur nominale, ensemble avec la prime d'émission, de la nouvelle part sociale émise, par contribution en nature par l'associé unique actuel;

c) Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts;

d) Divers.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq Euros (EUR 25) pour porter son montant actuel de cinquante mille vingt-cinq Euros (EUR 50.025) à cinquante mille cinquante Euros (EUR 50.050) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent soixante-huit mille quatre cent vingt-deux Euros (EUR 10.868.422), et d'accepter la souscription et libération entière à la valeur nominale des nouvelles parts sociales, ensemble avec la prime d'émission, par les souscripteurs suivants et moyennant les apports suivants, s'élevant aux montants et dans les proportions suivantes:

Souscription - Libération

SUR CE,

Dynamic Materials Corporation, précitée, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) et de la libérer entièrement à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent soixante-huit mille quatre cent vingt-deux Euros (EUR 10.868.422), moyennant un apport en nature d'une créance détenue par Dynamic Materials Corporation, ayant une valeur d'au moins dix millions huit cent soixante-huit mille quatre cent quarante-sept Euros (EUR 10.868.447).

La propriété et la valeur de la créance apportée a été confirmée au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation du représentant autorisé de Dynamic Materials Corporation daté du 15 juillet 2013. Ce rapport, signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à cinquante mille cinquante Euros (EUR 50.050) représenté par deux mille deux (2.002) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ quatre mille sept cent cinquante quatre euros (EUR 4754.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes et intervenantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ANTONESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9070. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial

Diekirch, le 09 août 2013.

Référence de publication: 2013115378/146.

(130140200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

GasCity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.384.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VACON PROPERTIES S.A., a Panamanian public limited liability company (sociedad anónima), duly incorporated and existing under the laws of Republic of Panama, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama and being registered with the Registro Publico de Panama under number 924793/1/520207 (the "Appearing Party"),

duly represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26th July 2013 (the "Proxy").

The said proxy, initialled *ne varietur* by the Proxy of the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party, represented as above stated, has requested the Notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "GasCity S.a r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they

may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meetings of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present or represented at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of any member of the Board of Managers or by the joint signatures or single signature of the Manager(s) to whom the general meeting of shareholders has conferred the day-to-day management.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company,

including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the chairman as appointed. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the Appearing Party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the Notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2014.

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned sole shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as the sole Manager for an unlimited period:

- Mr. Magsud Ahmadkhanov, born in Baku, Azerbaijan, on 05th July 1978, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Proxy of the Appearing Party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the Proxy of the Appearing Party, who is known to the Notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the Notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

VACON PROPERTIES S.A., la société à responsabilité limitée de droit étranger, dûment incorporée et existante sous les lois de la République de Panama, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama et enregistrée auprès du Registro Publico de Panama sous le numéro 924793/1/520207 (la "Personne Comparante"),

dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 26 juillet 2013 (le "Mandataire").

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et le Notaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Telle Personne Comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le Notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la " Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la " Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "GasCity S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1, -) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément à l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés

adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou

associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ou bien par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de Gérance, ou bien par les signatures conjointes ou la signature unique du Gérant auquel l'assemblée générale des associés a conféré la gestion journalière.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toutes autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou seront des représentants valablement autorisés desdites sociétés ou entreprises. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi de juin de chaque année, à 11.00 a.m.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblée générale des associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le président, tel que nommé. En son absence, l'assemblée générale des associés doit nommer toute autre personne.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation de la Société. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas où la Société doit être dissoute, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La Personne Comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tel paiement a été rapportée au Notaire qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et en témoigne expressément.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.250,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Il a décidé de fixer le nombre de Gérants à un (1) et de nommer, en conséquence, le Gérant unique suivant pour une durée illimitée:

- Monsieur Magsud Ahmadkhanov, né à Baku, Azerbaïdjan, le 05 juin 1978, résidant professionnellement à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2) Il a décidé que le siège social de la Société sera établi à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même Mandataire de la Personne Comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au Mandataire de la Personne Comparante connu du Notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2013. Relation GRE/2013/3261. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013115441/581.

(130140031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Financière Caravelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 179.406.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

COMPAGNIE FINANCIERE AN MUILEANN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 163.105,

ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 juin 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Financière Caravelle S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 16 juillet 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, qualifiés d'«administrateur de catégorie A» ou d'«administrateur de catégorie B», et comportant au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur de catégorie A et le vote d'un administrateur de catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, la société COMPAGNIE FINANCIERE AN MUILEANN S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

114672

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Administrateur de catégorie A:

1. Monsieur Xavier de LA ROCHEFOUCAULD, administrateur de société, né le 4 janvier 1959 à Boulogne-Billancourt, demeurant au 9 St George's Court, Gloucester Road, Londres SW7 4QZ,

Administrateurs de catégorie B:

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Xavier de LA ROCHEFOUCAULD, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115418/199.

(130140506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für BAUMANN & PARTNERS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013112992/12.

(130137279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.
